

COMMUNE DE TALLOIRES - MONTMIN



COMPTE RENDU SOMMAIRE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 13 Octobre 2020 – 20h00

Le conseil Municipal :

- A désigné Anne-Marie DUPONT comme secrétaire de séance ;
- A approuvé les procès-verbaux des séances des 25 mai, 11 juin et 10 juillet 2020,
- A été informé de l'absence de préemption exercée par le Maire au nom du conseil municipal pour les DIA n°19-2020 à 27-2020, n°29-2020 et n°30-2020,
- A été informé de la décision n°1-2020 FC relative au fonds de commerce de la maison de la plongée, des décisions comptables pour l'utilisation des dépenses imprévues dans le cadre de la restitution de taxes sur les permis de construire,
- A créé deux postes d'adjoints supplémentaires, un cinquième adjoint, investi des délégations de fonction relatives à l'implication citoyenne, communication, économie et tourisme, et un sixième adjoint, investi des délégations de fonctions relatives aux travaux et à l'entretien communal,
- A déterminé le montant des indemnités des élus dans le respect de l'enveloppe globale
- A voté une majoration des indemnités des élus (hors conseillers municipaux sans délégation) de 50 %, en tant que commune classé station de tourisme, en application de l'article L 2123-22 du code général des collectivités territoriales,
- A désigné un représentant de la commune comme « référent sécurité routière : Mme Bettina GARBÉROGLIO.
- A accepté le remboursement des honoraires à Monsieur le Maire dans le cadre de l'obtention du certificat CERTIGNA,
- A accordé l'exonération du loyer de l'Auberge de Montmin pour la période de juin 2019 à janvier 2020
- A accepté la passation d'un avenant au bail avec monsieur Julien MICHEL – maison de la plongée,
- A décidé l'implantation de Citiz sur le territoire communal,
- A opté pour une étude de l'ensemble La Froulaz / Les Nantets, dans le cadre de l'AFP Tournette-Lanfon,
- A opté pour une étude de l'incorporation des pâturages communaux de Montmin et de particuliers le souhaitant à l'AFP Tournette-Lanfon,
- A décidé l'acquisition des parcelles n° 111 et 112 – section AD à Perroix,
- A instauré la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité au titre de 2020,
- A décidé la reprise de concessions perpétuelles abandonnées dans le cimetière de Talloires,
- A été informé sur la situation des cimetières de la commune, où d'importants anomalies et disparités sont à reprendre
- A décidé la passation d'une convention avec le CAUE pour le conseil en architecture dans le cadre des autorisations du droit des sols,
- A décidé la passation d'une convention avec le CAUE pour une étude de prise de connaissance du territoire communal, de ses enjeux et orientations
- A instauré une prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire,
- A créé une décision modificative sur le budget de la forêt,
- A accepté la présentation en non-valeur sur le budget principal, telle qu'établie en juin 2020.